



**PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2024-2028**
CHRU DE TOURS

**PROJET
NUMÉRIQUE**



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2028 CHRU DE TOURS

- TOME 1. **Projet médical**
- TOME 2. **Projet de soins**
- TOME 3. **Projet des usagers**
- TOME 4. **Projet qualité**
- TOME 5. **Projet hôtelier et écoresponsable**
- TOME 6. **Projet managérial et ressources humaines**
- TOME 7. **Projet schéma directeur immobilier**
- TOME 8. **Projet numérique**

LES AMBITIONS DU CHRU

Ce projet numérique constitue l'un des volets du projet d'établissement 2024-2028 du CHRU de Tours.

Ambition 1 : Un hôpital porteur d'innovations

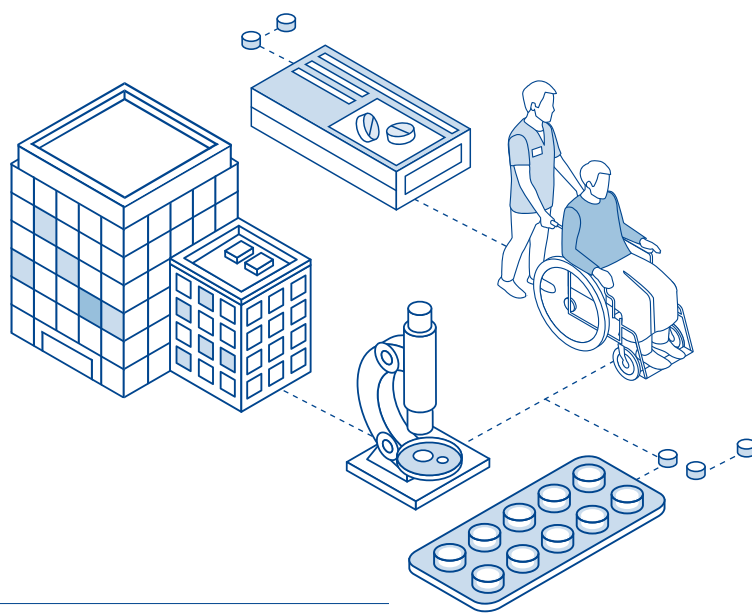
Ambition 2 : Un hôpital qui s'adapte aux évolutions sociétales

Ambition 3 : Un hôpital porteur d'une vision territoriale et d'une approche des soins coordonnée

Ambition 4 : Un hôpital responsable

SOMMAIRE

Introduction	03
---------------------	----



Fiches actions

FICHE 1. Maintenir et renforcer la sécurité du système d'information	04
---	----

FICHE 2. Répondre aux nouveaux besoins de numérisation des professionnels de l'établissement	06
---	----

FICHE 3. Accompagner sur le plan numérique l'ouverture du NHT et du NHP	08
--	----

FICHE 4. Proposer de nouveaux services numériques aux patients	10
---	----

FICHE 5. Favoriser les échanges entre professionnels de santé libéraux (CPTS) et hospitaliers	12
--	----

FICHE 6. Favoriser la structuration des filières de soins entre établissements selon le projet médical partagé	14
---	----

INTRODUCTION

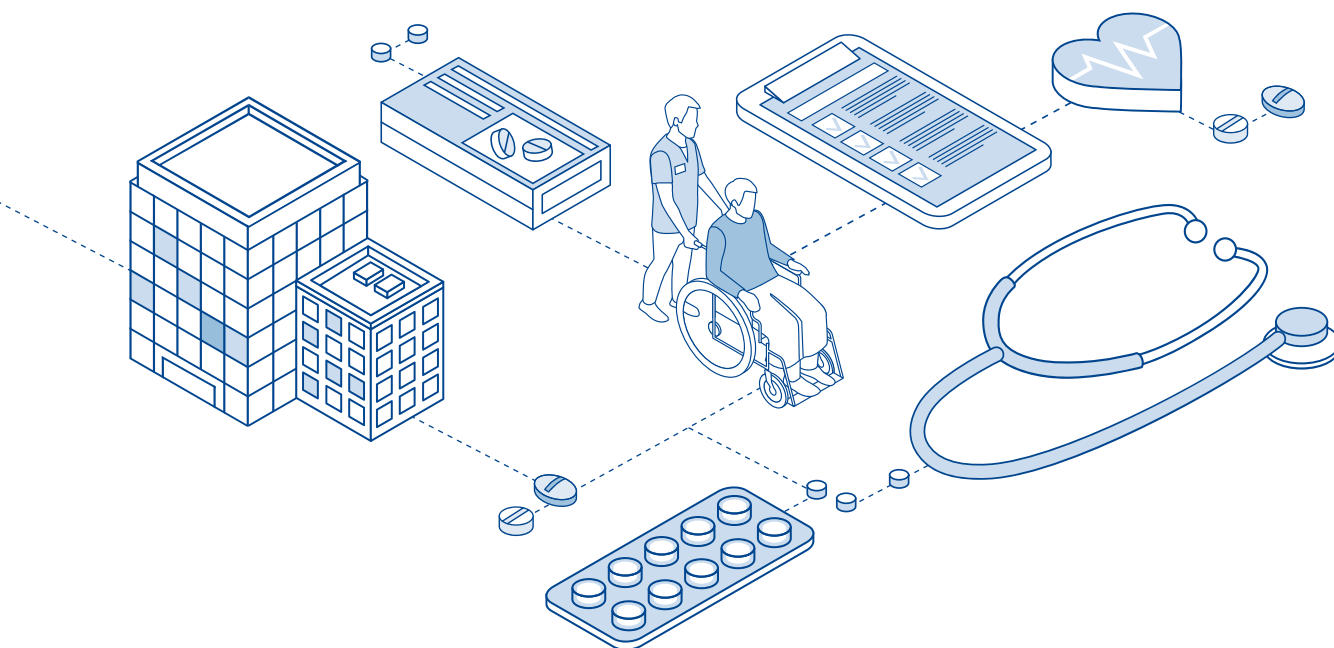
Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours est engagé dans un projet immobilier ambitieux. Dans ce cadre, les évolutions technologiques seront majeures sur le site de Trouseau et par réciprocités sur ses autres sites, faisant ainsi émerger des enjeux stratégiques pour le Système d'Information : maintenir et renforcer la sécurité numérique, faire évoluer les infrastructures informatiques, répondre aux nouveaux besoins des professionnels de l'établissement, améliorer leurs conditions de travail, proposer des services numériques aux patients, échanger avec la ville et faire converger les outils métier numériques du volet Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) favorisant ainsi la structuration des filières de soins.

Ainsi, le volet systèmes numériques du Projet d'Établissement contribue à améliorer l'attractivité pour les patients et les hospitaliers et cherche à optimiser les conditions de ses fonctions supports, au profit de la qualité d'accueil, de suivi en parcours de soins, et de travail.

L'ambition de notre projet est de construire un socle numérique solide et adaptatif tout en répondant aux évolutions des

« L'ambition de notre projet est de construire un socle numérique solide et adaptatif tout en répondant aux évolutions des métiers, des usagers, des filières du GHT et du maillage de santé de notre territoire. »

métiers, des usagers, des filières du GHT et du maillage de santé de notre territoire. Travailler les usages du numérique aujourd'hui en synergie avec les professionnels du CHRU modèle notre avenir et les organisations de demain.





FICHES ACTIONS

FICHE 1.
**Maintenir et renforcer
la sécurité du système
d'information**.....04

FICHE 2.
**Répondre aux
nouveaux besoins
de numérisation
des professionnels
de l'établissement**.....06

FICHE 3.
**Accompagner
sur le plan numérique
l'ouverture du NHT
et du NHP**.....08

FICHE 4.
**Proposer de nouveaux
services numériques
aux patients**.....10

FICHE 5.
**Favoriser les
échanges entre professionnels
de santé libéraux (CPTS)
et hospitaliers**.....12

FICHE 6.
**Favoriser la structuration
des filières de soins entre
établissements selon
le projet médical partagé**.....14

FICHE 1

MAINTENIR ET RENFORCER LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

Ambition 4 : Un hôpital responsable

→ POURQUOI CET OBJECTIF ?

La cybermenace en général et spécifiquement envers les établissements de santé ne cesse de croître (+30 % en 2023) et de prendre des formes d'attaque diverses (rançongiciels, exfiltrations de données, etc.), avec pour objectifs d'atteindre à la disponibilité de l'accès au réseau informatique, l'intégrité (fiabilité), ou la confidentialité des données de santé. En parallèle, la continuité de la prise en charge médicale et soignante des patients est dépendante d'un composant numérique quel qu'il soit (analyseur, instrument biomédical, scanner, logiciel dossier patient). Il en va de même pour les processus support administratifs et techniques (téléphonie WIFI, contrôles d'accès). Face à cette menace, les règles de sécurisation deviennent de plus en plus fortes, doivent être appliquées dans des

délais de plus en plus courts, maîtrisées et contrôlées (auditées), et la réglementation est en constante évolution.

La disponibilité du Système d'Information et sa capacité à supporter l'extension des périmètres applicatifs issus non seulement de la Direction du Système d'Information (DSI) mais aussi du biomédical ou des services techniques ne peut se faire qu'avec un socle d'infrastructure (réseau filaire et WIFI, serveurs, stockage, postes de travail, etc.) à jour et redimensionné selon les nouveaux usages. C'est un facteur contribuant directement à la résilience aux pannes, à la garantie du taux de disponibilité du Système d'Information Hospitalier (SIH), et ainsi à la sécurité globale du système.

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

Dans ce contexte, l'objectif portant sur la sécurité du système d'information vise à :

- » Maintenir le niveau de cyber maturité de l'établissement tout en renforçant les mesures techniques de sécurisation, et en contrôlant/mesurant leur application ;
- » Assurer et évaluer la conformité aux réglementations applicables aux établissements de santé en tant qu'Organisme de Services Essentiels ;

- » Assurer et améliorer les conditions de fonctionnement du SIH, conduire les évolutions nécessaires des composants d'infrastructures informatiques.

L'enjeu derrière ces objectifs est bien sûr de diminuer les risques d'indisponibilité du système d'information ce qui impacterait fortement la prise en charge des patients, et mettrait en jeu la confidentialité des données de santé personnelles.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1 : Développer le SOC (Centre de Sécurité Opérée)

Le Service de Sécurité Opérée souscrit auprès de la société ITrust a été ouvert fin 2023. Ce service assure en temps réel pour le compte du CHRU une surveillance des menaces via l'analyse des traces issues des composants techniques de sécurité du système d'information (SIEM, XDR, etc.). Autour de ce centre externalisé, il reste à atteindre le niveau cible de fonctionnement en assurant la complétude des sources de supervision, la qualification des incidents, la procédure de traitement des incidents, et les procédures opératoires entre les différents intervenants, et à mesurer la qualité du service rendu.

Action 2 : Poursuivre le durcissement de l'Active Directory

L'Active Directory répertorie toutes les ressources pouvant accéder au réseau informatique : comptes utilisateurs, postes de travail, serveurs, imprimantes, équipements biomédicaux,

etc. L'objectif d'un annuaire comme Active Directory est de centraliser l'authentification et l'accès à un réseau de ressources, c'est donc un élément critique permettant la gestion centralisée de l'ensemble des permissions sur les différents domaines qui composent le système d'information. L'augmentation régulière du niveau de contraintes des inscriptions dans l'Active Directory constitue le durcissement de l'AD.

Action 3 : Mettre en place une authentification Multi-facteurs au Système d'Information

L'accès au Système d'Information Hospitalier depuis l'extérieur de l'établissement devra présenter une authentification renforcée dite multi-facteurs nécessitant *a minima* : un identifiant, un mot de passe et un 3^e facteur lié à un élément possédé ou connu du seul utilisateur. L'évolution réglementaire devrait également renforcer de la même façon l'authentification intra-établissement pour l'accès aux applications gérant des données de santé personnelles.

Ce renforcement des critères d'authentification convergera avec le système de gestion des contrôles *via* la carte d'établissement ou *via* la carte CPS (Carte Professionnelle de Santé).

Action 4 : Cartographier les équipements et objets connectés au réseau informatique

Au-delà de l'inventaire des ressources matérielles propres de la Direction du Système d'Information, tous les équipements connectés au réseau informatique doivent être identifiés et documentés.

Action 5 : Segmenter le réseau informatique pour cloisonner les usages

Afin de limiter le périmètre d'exposition aux risques cyber, et le périmètre d'impact d'une éventuelle attaque, une segmentation selon la typologie des usages, et leurs interconnexions sera mise en place.

Action 6 : Étendre la pratique des Analyses de Risques

La méthodologie d'analyse de risques EBIOS sera étendue à l'ensemble des Systèmes d'Information Essentiels. Une boucle d'amélioration continue sera instaurée afin de vérifier l'évolution des risques dans le temps (selon la mise en œuvre d'actions correctives, selon l'évolution de la cyber menace, etc.)

Action 7 : Participer (candidater) au programme national CaRE

Le programme national CaRE (Cybersecrétariat accélération et Résilience des Établissements) sera ouvert en 2024. Il vise à soutenir l'augmentation d'éléments socles des Systèmes d'Information Hospitaliers (Active Directory et Exposition Internet), et à soutenir la dynamique des exercices de crise. Au travers de l'atteinte d'indicateurs, il permet d'évaluer la maturité sur les différents axes de la cyber résilience.

Action 8 : Assurer une veille réglementaire, technologique et de l'actualité cyber

La veille réglementaire permet d'évaluer notre conformité en regard des directives nationales et européennes applicables au Systèmes d'Information (Instruction 309, NIS 1, NIS 2, RGPD, etc.), et également d'anticiper les actions et projets à mener pour augmenter le niveau de résilience. La veille technologique permet d'identifier les évolutions de version des produits, les diverses solutions techniques pour améliorer la couverture ou la performance de la sécurité, et ainsi de maintenir les conditions de sécurité à l'état de l'art.

Action 9 : Extension du réseau WIFI

En amont du projet du Nouvel Hôpital Trousseau (NHT), l'extension et le renouvellement du réseau WIFI doivent être réalisées sur l'ensemble des sites pour permettre les usages du Système d'Information en Mobilité et pour déployer la téléphonie WIFI solution devant remplacer la technologie DECT.

Action 10 : Renouvellement de la supervision de l'infrastructure

La supervision de l'infrastructure serveurs et réseaux nécessiterait d'être outillée de façon plus avancée pour permettre la vérification de l'état des composants, l'anticipation de pannes, et les impacts d'une défaillance sur les logiciels et solutions numériques du CHRU. Cette supervision produira également des indicateurs en temps réel et rétrospectifs sur l'état du SIH.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

La mesure de l'atteinte de l'objectif se fera tout d'abord par des audits techniques :

- » Niveau de sécurité de l'Active Directory au travers d'une élévation de niveau du score ORADAD proposé par l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information).
- » Niveau de l'exposition sur Internet au travers d'une élévation du score obtenu *via* le service SILENE, également mis à disposition par l'ANSSI.

La maturité Cyber sera évaluée au travers :

- » Des audits externes de cybersécurité.
- » De la grille de maturité du programme CaRE.

FICHE 2

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS DE NUMÉRISATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

Ambition 2 : Un hôpital qui s'adapte aux évolutions sociétales

→ POURQUOI CET OBJECTIF ?

Les précédents schémas directeurs du système d'information n'ont pas permis d'assurer la numérisation de toutes les spécialités médicales ou directions fonctionnelles à la hauteur des besoins identifiés. D'autre part, les changements ou renouvellement des

offres d'éditeurs, ainsi que l'évolution des nouvelles technologies amènent à interroger le devenir des applications informatiques actuellement en utilisation (remplacement, évolution, fonctionnalités nouvelles).

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif vise à délivrer les logiciels métiers permettant de répondre à des besoins de numérisation actuellement non couverts et de faciliter l'adaptation des organisations de soins aux nouveaux modes de prise en charge. Il s'agit également de mettre en place les éléments d'une veille technologique permettant :

- » De repérer les applications dont la pérennité serait remise en question, et de proposer à arbitrage les ajustements nécessaires ;

- » En partenariat avec les services médicaux et soignants et la direction de la Recherche, d'organiser une veille active sur les technologies émergentes et suffisamment éprouvées pour envisager leur déploiement au CHRU de Tours.

→ COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1 : Compléter les projets déjà engagés selon un planning pluriannuel dépendant de la mobilisation des ressources :

Un certain nombre de projets, dès à présent engagés, sont à compléter :

- » Poursuite de l'informatisation des services de soins critiques (déploiement de la solution ICCA) ;
- » Déploiement de la solution DIANE en Anesthésie Per et Post-Opératoire ;
- » Remplacement du Système de Gestion de Laboratoire : déploiement de la solution GLIMS avec son serveur de résultats et de prescriptions connectées Cyberlab ;
- » Remplacement du logiciel pour le support du dossier transfusionnel par Cursus ;
- » Traçabilité de la préparation des chimiothérapies.

Action 2 : Conduire des études de cadrages et proposer des arbitrages sur les domaines suivants :

Des études de cadrage sont à conduire et à proposer en arbitrage sur les domaines ci-dessous :

- » Dossier de Maternité, avec connexion et interopérabilité de dispositifs médicaux ;
- » Dossier d'ORL ;



- » Remplacement du logiciel de gestion du temps médical ;
- » Portail de services à destination des agents du CHRU ;
- » Stockage multimédias (en particulier ceux générés par des équipements biomédicaux) ;
- » Archivage numérique.

Il s'agit également de constituer et d'organiser une cellule de veille numérique à même d'anticiper les domaines des nouvelles technologies à explorer en priorité, mais également les évolutions réglementaires et les changements de l'écosystème des fournisseurs de solutions numériques.

Action 3 : Affermir et développer l'organisation mise en place en support des projets de recherche :

Pour en élargir le périmètre pris en charge et en assurer une ouverture sur des projets ayant une véritable concrétisation en production. Parmi les 1^{ers} sujets à explorer :

- » Intelligence artificielle en imagerie ;
- » Signatures électroniques à valeur probante ;
- » Moyens d'identifications électroniques et optimisation sécurisée des authentifications.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

Les éléments documentaires pour le suivi de l'atteinte de ces objectifs sont :

- » Le portefeuille des projets du Schéma Directeur du Système d'Information avec ses indicateurs d'avancement.
- » Les livrables de la Cellule de Veille Numérique (constitution, procédure de fonctionnement, comptes-rendus de réunions).

FICHE 3

ACCOMPAGNER SUR LE PLAN NUMÉRIQUE L'OUVERTURE DU NHT ET DU NHP

Ambition 1 : Un hôpital porteur d'innovations

→ POURQUOI CET OBJECTIF ?

Cet objectif se positionne :

- » Dans le contexte du programme immobilier du site de Trousseau, par la mise à disposition du réseau information LAN et WIFI sur les nouveaux bâtiments ;
- » Et de la réponse aux besoins numériques issus des groupes de travail du programme Horizon 2030 pour soutenir et permettre la modernisation des modes de prise en charge.

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

- » Mobiliser les solutions numériques pertinentes pour réussir l'ouverture des nouveaux bâtiments et rendre plus lisible le parcours du patient ;
- » Collaborer aux projets immobiliers Nouvel Hôpital Psychiatrique (NHP) et Nouvel Hôpital Trousseau (NHT) du site de Trousseau en assurant la mise en œuvre, selon les spécifications de capacité, disponibilité et performance des infrastructures réseaux informatiques (LAN, WAN et WIFI) ;
- » Piloter le portefeuille des projets numériques issus des groupes de travail Horizon 2026 puis Horizon 2030, de façon à Délivrer les projets retenus selon les échéances d'ouverture des nouveaux bâtiments et/ou des nouvelles organisations définies dans ces programmes, et selon la priorisation définie de ces projets.

→ COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1 : Exploiter la cartographie des nouveaux besoins métier

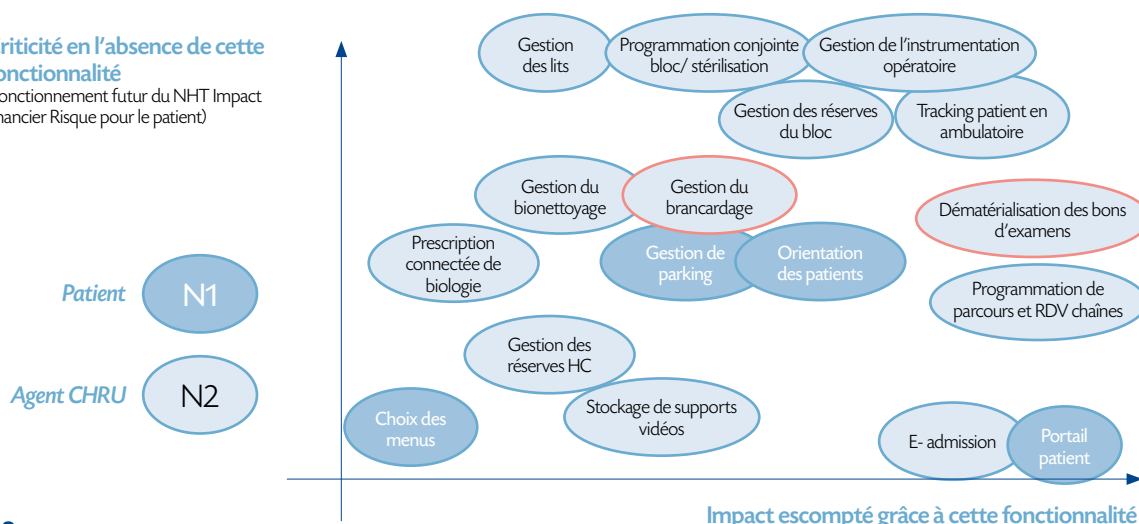
Une 1^{ère} cartographie des nouveaux besoins métiers est déjà esquissée et priorisée :

Ces premiers travaux mettent en évidence quelques projets significatifs qui sont à définir (cahier des charges), cadrer (spécifications techniques, identification des besoins), valider et programmer, et, le cas échéant, réaliser :

- » Prescriptions connectées de biologie ;
- » Gestion de l'instrumentation opératoire et chaîne logistique d'approvisionnement associée au bloc opératoire mais aussi dans les unités d'hospitalisation ;
- » Optimisation de l'organisation du parcours du patient à travers les outils d'aide à la programmation, le suivi et le pilotage du parcours du patient en temps réel ;
- » Orientation et géolocalisation pour le patient à l'hôpital.

Criticité en l'absence de cette fonctionnalité

(Fonctionnement futur du NHT Impact financier Risque pour le patient)



Action 2 : Déployer des solutions applicatives nécessaires au bon fonctionnement dans les nouveaux bâtiments

Sur le volet des solutions numériques nécessaires au bon fonctionnement des organisations et processus métiers qui se mettront en place avant ou à l'échéance d'ouverture des nouveaux bâtiments, les principales actions et projets d'ores et déjà identifiés se déclinent comme suit :

- » Maintenir à jour la cartographie actuelle de solutions numériques et leur projection d'évolution sur la période 2024-2028-2030 ;
- » Cadrer les projets nouveaux issus des travaux des groupes de travail de 2023, sur la base des spécifications des porteurs métiers de ces projets, dans l'objectif premier d'identifier les solutions possibles, les ressources et moyens qu'il faut y associer, et de les proposer à arbitrage financier et à validation de la Commission du Système d'Information ;
- » Conduire les projets retenus, avec les moyens nécessaires et validés, et assurer la réalisation de ce portefeuille de projets selon la priorisation et les échéances définies.

Action 3 : Sécuriser les infrastructures réseaux informatiques, désigner un architecte expert réseau

Cet architecte expert participera aux réunions des projets NHP et NHT ayant trait aux chantiers relatifs aux courants faibles.

Celui-ci, en s'appuyant sur d'autres personnes ressources de la DSI :

- » Assurera les revues de la documentation ;
- » Suivra les chantiers de mise en place des éléments réseaux confiés aux prestataires sous-traitants et apportera les alertes nécessaires ;
- » Instruira les chantiers confiés à la DSI, en particulier en s'attachant à anticiper les ressources matérielles, humaines et financières (conformité aux prévisions budgétaires) ;
- » Pilotera les chantiers confiés en direct à la DSI ;
- » Collaborera sur demande aux différentes phases des projets associés intrinsèquement aux programmes NHP et NHT comme par exemple le projet AGV (Véhicules à Guidage Automatique), le transport automatisé des prélèvements, etc.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

La mesure de l'atteinte des objectifs se fera au travers d'indicateurs techniques et d'indicateurs de gestion de portefeuille de projets tels que :

- » Nombre d'éléments actifs (bornes, switches) réseaux déployés et mesure de la couverture.

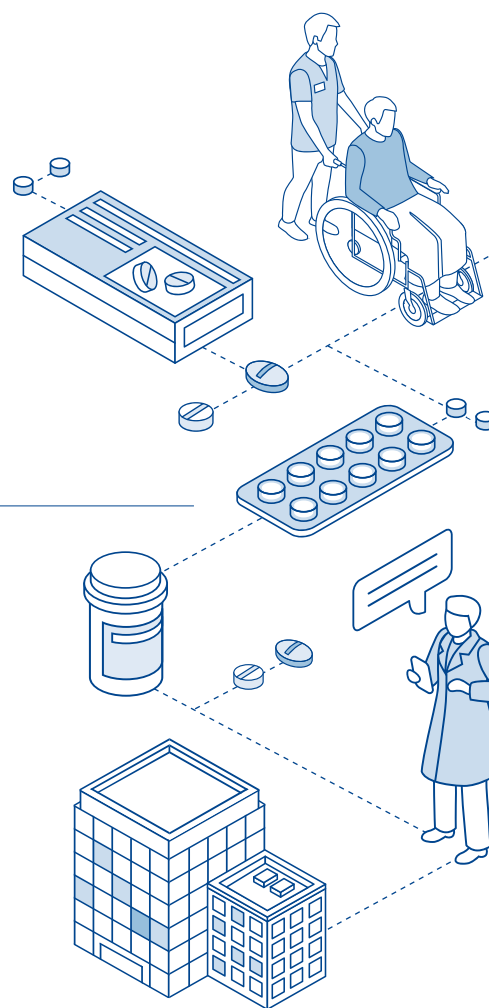
FICHE 4

PROPOSER DE NOUVEAUX SERVICES NUMÉRIQUES AUX PATIENT

Ambition 2 : Un hôpital qui s'adapte aux évolutions sociétales

→ POURQUOI CET OBJECTIF ?

Le programme Ségur Numérique a permis de donner un nouvel élan aux usages du Dossier Médical Personnel, désormais accessible via l'Espace Numérique de Santé de l'Usager ; une messagerie citoyenne permet d'y adosser des échanges spécifiques entre professionnels de santé et le patient. D'autre part, le CHRU de Tours s'est engagé sur la mise à disposition d'un service de prise ou de demande de rendez-vous en ligne qu'il est nécessaire d'étoffer et d'intégrer plus fortement avec le Système d'Information Hospitalier. Depuis la crise sanitaire, de nouveaux services numériques en support des prises en charge médicales ou paramédicales sont proposés ; pour améliorer et faciliter les venues au CHRU de Tours, en amont de l'ouverture du Nouvel Hôpital Trousseau (NHT), une offre élargie, intégrée, cohérente et compréhensible des services numériques à l'attention des usagers doit être renforcée.



→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

C'est en complémentarité de l'offre nationale de services numériques de santé, que l'offre du CHRU de Tours doit venir s'intégrer :

- » En mettant à disposition un portail patient accessible simplement, soit depuis le site Internet du CHRU, soit depuis l'Espace Numérique de Santé, avec accès sécurisé via France Connect ;
- » En délivrant le bouquet de services composé à minima de :
 - Pré-admission en ligne
 - Facture / Paiement en ligne (Payfip)
 - Demande et Prise de RDV en ligne
 - Recueil et échange d'informations pour l'amélioration de la prise en charge

Des services numériques facilitant l'accueil des usagers sur les sites du CHRU de Tours sont également à l'étude soit dans le périmètre de l'ouverture du Nouvel Hôpital Trousseau, soit en amont : borne d'accueil fluidifiant les formalités d'admission, aide à l'orientation sur l'établissement.

→ COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1 :

Urbaniser pour l'optimiser, sécuriser et assurer le bon fonctionnement de l'offre de services numériques de santé à l'attention des usagers du CHRU de Tours (intégration des services nationaux, régionaux et territoriaux pour permettre un accès unifié).

Action 2 :

Dans le cadre de la CoSI (Commission du Système d'Information), gérer et conduire un portefeuille de projets de services numériques en support de la prise en charge médicale et soignante des

patients ; cette liste de projets pourra être enrichie et ré-évaluée en fonction de contributions et retours d'expérience de la commission des usagers.

Action 3

Dans le cadre du déploiement du dossier patient Hôpital Manager : déployer le module de portail patient associé, et les fonctionnalités principales associées (évolution des formulaires de demandes de rendez-vous, évolution de la prise de rendez-vous en ligne, échanges de documents, etc.). Implanter ce portail patient dans les services activables depuis l'espace numérique de santé des citoyens.

Action 4

Dans le cadre du programme de modernisation de la suite administrative, compléter le projet de pré-admissions en ligne, de même que le projet de déploiement des bornes d'accueil des patients le cas échéant si les moyens le permettent en amont de l'ouverture du NHT.

Action 5

Dans le cadre du programme NHT / Horizon 2030, confirmer les besoins spécifiques de projet d'assistance à l'orientation des patients : plans interactifs, géolocalisation, etc.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

La réussite de ce projet de portail patient unique dépendra à la fois de l'offre de services disponibles sur le portail patient et des usages de chacun de ces services. Ainsi, l'offre se mesurera par le nombre de services accessibles, et les usages se concrétiseront au travers du nombre d'utilisateurs ou nombre de passages sur le portail patient. Des indicateurs d'usage spécifiques à chacun des services seront également anticipés en conception de projet et suivis en exploitation (nombre et taux de rendez-vous en ligne, nombre de pièces déposées, nombre de pré-admissions en ligne).

FICHE 5

FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX (CPTS) ET HOSPITALIERS

Ambition 3 : Un hôpital porteur d'une vision territoriale et d'une approche des soins coordonnée

→ POURQUOI CET OBJECTIF ?

Au-delà de la seule communication des comptes-rendus d'hospitalisation ou lettres de liaison, les représentants des CPTS du territoire sont en attente du développement et d'une meilleure structuration par les professionnels du CHRU des usages des outils numériques, en particulier de la messagerie sécurisée de santé, pour les échanges de documents et informations nécessaires à une gestion optimisée des parcours de soins des patients.

Par ailleurs, les programmes nationaux (successivement Hôpital Numérique, Hopen, Ségur Numérique), organisent le développement des échanges numériques en s'appuyant sur une interopérabilité de plus en plus poussée entre les plateformes numériques nationales (ou régionales) et les systèmes d'information hospitaliers.

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif est ici double selon les vecteurs numériques à développer :

» Sachant que la Messagerie Sécurisée de Santé est désormais à disposition des services médicaux, il est nécessaire d'en augmenter les usages tant sur le périmètre que sur la volumétrie, au-delà des communications automatisées actuelles des lettres de liaisons et comptes rendus d'hospitalisation ;

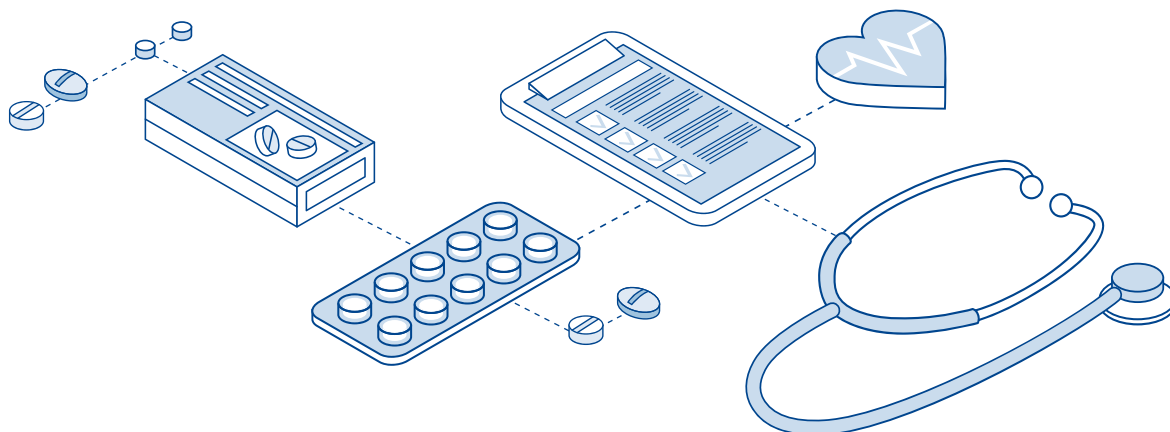
» Au travers des programmes numériques nationaux, notamment HOPEN 2 annoncé au 2^e trimestre 2024, démontrer la maturité du système d'information du CHRU pour renforcer et étendre de nouvelles cibles d'usages au service des professionnels de santé et des patients avec une sécurité renforcée, à l'échelle des territoires.

→ COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1 : Communiquer en interne

Dans le prolongement du programme national Ségur Numérique, assurer une campagne de communication interne sur les bonnes pratiques et les usages de la messagerie de santé sécurisée entre professionnels de santé. Identifier à partir des rencontres avec

les CPTS du territoire, les usages attendus par ces professionnels extérieurs au CHRU, et ensuite définir et mettre en œuvre les processus organisationnels et techniques à même de répondre à ces attentes de collaboration numérique entre la ville et l'hôpital.



Action 2 : Candidater aux appels à projets

Candidater aux appels à projet des programmes nationaux, puis développer les solutions numériques (portefeuille de projets dédiés) permettant d'atteindre les cibles d'usages fixées, les premiers programmes annoncés en 2024-2025 étant :

- » HOPEN 2 : Poursuite de la modernisation des SIH (Système d'Information Hospitalier) *via* le partage et l'échange de données de santé, les outils de coordinations et le développement des services numériques.
- » CARE : Cybersécurité et Résilience
- » HospiConnect : la participation à ce programme est à interroger stratégiquement sur l'établissement car elle s'appuie sur le déploiement massif de différents socles dont les Moyens d'Identification Électronique des agents impliquant une collaboration étroite avec la gestion des accès physiques aux sites et la Direction des Ressources Humaines.

Action 3 : Participer aux projets numériques régionaux

Maintenir et étendre la participation du CHRU de Tours aux projets numériques régionaux de parcours de soins, sponsorisés par l'ARS CVL et portés en réalisation par le GRADES e-Santé Centre-Val de Loire. Sont d'ores et déjà identifiés : la permanence des soins en Imagerie (PIMM), la continuité de la communauté de partage et échange d'images (MIRC), le système d'information des greffes rénales (Intégralis), le projet e-parcours pour la coordination de parcours de soins spécifiques, etc.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

La mesure de l'atteinte des objectifs se fera au travers d'indicateurs techniques et d'indicateurs de gestion de portefeuille de projets tels que :

- » Nombre d'éléments actifs (bornes, switches) réseaux déployés et mesure de la couverture.

FICHE 6

FAVORISER LA STRUCTURATION DES FILIÈRES DE SOINS ENTRE ÉTABLISSEMENTS SELON LE PROJET MÉDICAL PARTAGÉ

Ambition 3 : Un hôpital porteur d'une vision territoriale et d'une approche des soins coordonnée

→ POURQUOI CET OBJECTIF ?

Conformément aux attentes de la loi de Modernisation du Système de Santé de 2016, le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) du GHT Touraine Val de Loire est engagé sur certains axes mais n'est pas complété. La gouvernance est partiellement en place avec l'implication du DSI de GHT dans la gouvernance des sites distants en collaboration avec la direction de site, la définition d'un organigramme cible DSI de GHT en cours de trajectoire, et la tenue de réunions de direction mensuelles. S'agissant des infrastructures techniques, le réseau MPLS permet de relier les 7 établissements membres mais les choix des matériels restent encore sous la décision des sites. La cartographie des logiciels métiers reste encore très site spécifique. Seuls les projets de convergence

du Dossier Patient Hôpital Manager, et de messagerie Office 365 voient leurs déploiements effectivement engagés sur les établissements membres. D'autres projets sont réalisés essentiellement en raison d'opportunité conjoncturelle : hébergement des serveurs des centres hospitaliers de La Membrolle et Luynes sur le data center de l'établissement support, convergence du dossier trans-fusionnel, déploiement de la GAM Maincare sur Amboise... Ce constat porte à questionner le SDSI tel qu'imaginé en 2018, et à repositionner les axes de convergence en fonction des attentes effectives des utilisateurs des établissements et des usagers, ainsi que de la capacité à faire des établissements autrement dit des moyens disponibles (humains, matériels et financiers).

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

Restant dans le cadre réglementaire de la loi Touraine et du futur programme national HOPEN2, l'objectif porte la poursuite et le renforcement de la convergence du Système d'Information de GHT, dans une approche réaliste des moyens, et de revisite des priorités.

Il est donc envisagé :

- » De produire une nouvelle version validée du Schéma Directeur du GHT Touraine Val de Loire pour la période 2024-2028, s'appuyant sur les retours de la période 2018-2023, et adapté à la fois aux orientations stratégiques des établissements, attentes des métiers, et aux capacités à faire ;

- » De compléter les projets actuellement engagés, sur leur périmètre de déploiement, en particulier le déploiement du Dossier Patient Informatisé Hôpital Manager, et de permettre intrinsèquement de partager en tout lieu du GHT un accès aux données du parcours intra-GHT d'un patient.

→ COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1

Compléter le déploiement d'un Dossier Patient de Convergence GHT - Hôpital Manager de HM en y intégrant des couches fonctionnelles et d'interopérabilité étendues au périmètre de l'établissement support CHRU (volumétrie, processus, gestion de blocs, gestion de maternité, accessibilité des données à des fins de recherche, etc.). Une attention particulière sera portée à la gestion partagée des patients au sein du GHT (via le serveur de corrélation d'identités et les règles de la CIV de GHT).

Action 2

Statuer sur la stratégie de convergence de la suite administrative (gestion administrative des patients - gestion économique, logistique et financière – gestion des ressources humaines) puis mettre en œuvre la ou les solutions retenues.

Action 3

Poursuivre les projets techniques nécessaires à une authentification des agents en mobilité en tout point du GHT afin de bénéficier

d'un accès unique aux applications convergées (Référentiel d'utilisateurs - Active Directory commun ou fédéré), avec partage des politiques de sécurité distantes.

Action 4

Sur la base d'un réseau informatique désormais partagé, assurer une politique de sécurité des systèmes d'information également partagée et opérationnellement déclinée de façon aussi homogène et cohérente que possible.

Action 5

Etablir un bilan synthétique du schéma directeur de GHT 2018-2023 et rédiger un nouveau schéma directeur sur la base de :

- » Réglementaire et référentiels des programmes nationaux et régionaux ;
- » Besoins effectifs des sites ;
- » La capacité à faire en termes de ressources humaines, matérielles et financières.

Action 6

Assurer la finalisation de la trajectoire vers une DSI de GHT, en apportant toutes adaptations rendues nécessaires pour en permettre une pleine acceptabilité et faisabilité. Finaliser l'ensemble des fiches de postes de la nouvelle organisation.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

Le suivi de l'atteinte de ces objectifs se fera :

- » La disponibilité du bilan 2018-2023, puis du nouveau schéma directeur de convergence SI du GHT.
- » La mise à disposition des indicateurs d'avancement des projets suscités, et plus généralement du portefeuille des projets de convergence du GHT.
- » Les résultats sur les programmes nationaux de financement de la sécurité des systèmes d'information (CARE) et de modernisation (HOPEN2).





Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
37044 Tours cedex 9
02 47 47 47 47

www.chu-tours.fr



CHRU de Tours



CHRU de Tours



chudetours



CHRU_Tours